



ETRE ACTEUR POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DES SALARIES

C'est le rôle de l'élu du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Que ce soit en matière de prévention des risques, que cela concerne les équipements de protection individuelle, l'analyse des accidents du travail, les risques psycho-sociaux, le harcèlement de quelle nature que ce soit, l'élu du CHSCT est un acteur incontournable.

C'est pourquoi ce rôle ne doit pas être galvaudé mais être pris très au sérieux par celui ou celle qui accepte cette mission.

Et l'UNSA Clemessy Bihorel s'y engagera !

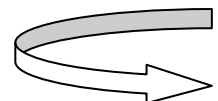
Nous nous intéresserons aux conditions de vie professionnelle des salariés, nous les interrogerons, nous communiquerons, nous resterons en contact permanent avec le terrain.

Nous agirons par exemple, pour :

- ✓ Que les salariés aient des équipements de travail adaptés comme des treuils qui leur éviteraient de tirer du câble
- ✓ Que les véhicules le nécessitant, soient équipés de rampes de chargement
- ✓ Que les valises d'outillage soient munies de roulettes

Mais aussi :

- ✓ Nous veillerons à améliorer l'environnement des bureaux afin qu'il soit plus convivial
- ✓ Nous imaginerons la dotation différemment pour celles et ceux dont les vêtements de travail ne sont pas obligatoires



- ✓ Nous demanderons à ce que tous les salariés qui sont amenés à se déplacer souvent et ce qu'elle que soit leur fonction, soient formés aux risques routiers et à l'éco-conduite
- ✓ Nous demanderons que les salariés de chantier aient une formation « geste et posture » afin de leur éviter des accidents du travail et des maladies professionnelles

Et naturellement, nous donnerons la parole aux salariés :

- ✓ Qu'ils soient testeurs des EPI (équipements de protection individuelle) comme les chaussures, les gants, etc. et que leur avis soit pris en compte avant le renouvellement des équipements
- ✓ Que soit installée sur chaque site, une boîte aux lettres pour récolter les avis, les suggestions des salariés.

Chaque jour, nous passons en moyenne plus de 8h de notre temps au travail. Son organisation est une donnée fondamentale qui doit aussi être étudiée par le CHSCT afin qu'elle ne puisse pas porter atteinte à la santé des salariés.

Les membres du CHSCT ne seront pas des « cow-boys » qui font des « descentes » sur des lieux de travail. Ils seront là pour alerter le salarié d'une éventuelle situation à risque.

Enfin, le CHSCT aura pour rôle aussi, de contrôler que l'entreprise applique correctement les réglementations, qu'elle forme ses salariés à la sécurité et qu'elle les protège des risques professionnels.

Vous l'aurez compris, pour l'UNSA Clemessy Bihorel, être membre du CHSCT, c'est accepter de représenter les autres, de s'intéresser à leur quotidien afin que leur condition de vie professionnelle soit le moins pénible possible.

L'UNSA CLEMESSY BIHOREL

Un syndicat qui change le syndicalisme

10 mars 2014